



Bureau d'études expert de l'environnement

Management environnemental

Dossiers réglementaires

Hydrogéologie

Études d'impact

Loi sur l'eau

Audit

Expertise scientifique

Ingénierie de l'environnement

Faisabilité

Installations classées

pour la protection de l'environnement

Expérience reconnue

Accompagnement et conseil

Veille réglementaire

www.atedev.fr



Bureau d'études expert de l'environnement

CONSEIL, ÉCOUTE, DISPONIBILITÉ, RIGUEUR, ADAPTABILITÉ, FORCE DE PROPOSITION, INDÉPENDANCE

ATE Dev, bureau d'études expert de l'environnement, conseille et accompagne depuis plus de 20 ans les entreprises, les collectivités, les administrations et les associations sur la France métropolitaine.

Véritable partenaire, ATE Dev dispose d'une équipe d'ingénieurs, d'universitaires, de chargés d'études qui intervient à tous les niveaux de la gestion environnementale.

Totalement indépendant, ATE Dev vous conseille au mieux de vos intérêts et mobilise son réseau pluridisciplinaire d'experts pour réaliser vos études et vous accompagner tout au long de l'instruction. Complètes et documentées, celles-ci répondent aux textes réglementaires afin de favoriser la réussite de vos projets.

★ Chaque prestation réalisée par notre bureau d'études passe par un circuit interne de contrôle qualité.



Bureau d'études expert de l'environnement



Nos compétences

Notre équipe technique est composée de scientifiques

Sous la direction de son fondateur et gérant **Philippe Boucher, géographe/géomorphologue** de formation, possédant plus de 30 années d'expérience en bureau d'études. Généraliste de l'environnement, il anime l'équipe, assure le contrôle qualité de l'ensemble des études et prend une part active à l'élaboration de celles-ci ainsi qu'au développement des activités.

Alice Delacroix, chef de projet, hydrogéologue, diplômée des universités de Lyon et d'Avignon. De par sa pluridisciplinarité et son sens du management de projet, elle réalise les études relatives à la problématique Eau et coordonne les actions des différents prestataires.

Julia Hidalgo, ingénieure d'études, géographe-géologue, diplômée de l'Institut EGID (Bordeaux). Elle élabore et coordonne la rédaction des dossiers ICPE et participe à la réalisation des études "eau" et des expertises géologiques.

L'équipe d'ATE Dev est renforcée dans ses locaux par un prestataire indépendant :

Dominique Merlin, écologue de formation, diplômée de l'université d'Orsay. Elle possède près de 30 années d'expérience en bureau d'étude. Elle réalise de nombreuses études pour RTE et ERDF, toutes les études paysagères d'ATE Dev, des études d'impact environnemental d'aménagements du territoire (ZAC, ...) et d'infrastructures linéaires.

Marion Fonteix, chef de projet, ingénieure agronome, diplômée de l'ENSAT (Toulouse). Elle réalise et coordonne la rédaction des dossiers ICPE et des études pédologiques dans le cadre de la détermination de zones humides. Elle assure également la réalisation de bilans carbone et la mise en place et le suivi de SME (ISO 14001).

Laure Davoigneau, chargée d'études, ingénieure en agro-alimentaire, spécialisée QHSE, diplômée de l'ONIRIS (Nantes). Elle élabore les dossiers réglementaires, ICPE et assure la mise en place et le suivi de SME (ISO 14001) auprès de nos clients, ainsi qu'une veille réglementaire régulière et personnalisée.

Si chaque membre de l'équipe réalise la cartographie inhérente à son travail, la société fait aussi appel à deux infographes-cartographes-paysagistes indépendants pour les projets d'envergure et les vues par drone : la société Epycart (à Laval).

ATE Dev est en relation permanente avec un réseau de prestataires avec qui nous avons établi un partenariat depuis de nombreuses années. Citons notamment :

- POUR L'ÉCOLOGIE
le bureau d'étude Le Cere (à Saint-Quentin)
- POUR L'ACOUSTIQUE
la société Acoustibel (à Rennes et Rouen)
- POUR LES MODÉLISATIONS HYDRAULIQUES
le bureau d'étude Hydratec (Paris)
- POUR L'URBANISME, PLU ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
le bureau d'étude Amure (à Paris)
- POUR LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD), le bureau d'études TMD Chollot (La Loupe)

Nos compétences et la gestion de toutes ces expertises techniques sont fortement appréciées de nos clients...

Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr



Bureau d'études expert de l'environnement

Systemes de Management Environnemental (SME) selon Iso 14001 et Qualité (SMQ) selon Iso 9001

Qu'est-ce qu'un Systeme de Management ?

→ C'est une structure de gestion normalisée permettant à toute entreprise d'améliorer ses processus de fonctionnement.

Environnemental (SME) selon ISO 14001

Un SME coordonne l'ensemble du système d'organisation permettant à votre entreprise de s'assurer que les produits et services que vous fournissez ne menacent pas, de façon directe ou indirecte, l'environnement.

Qualité (SMQ) selon ISO 9001

Un SMQ coordonne l'ensemble du système d'organisation permettant à votre entreprise de s'assurer que les produits et services que vous fournissez sont les plus efficaces possibles.

Le SME ISO 14001 est basé sur 3 principes :

- La prévention des pollutions
- La conformité avec les exigences réglementaires et autres
- L'amélioration continue

Le SMQ ISO 9001 est basé sur 3 principes :

- La satisfaction du client
- L'optimisation des performances
- L'amélioration continue



Les référentiels internationaux définissant les exigences nécessaires à la mise en place de ces organisations sont les normes ISO 14001 et ISO 9001.

Elles possèdent la même base de fonctionnement et permettent donc la mise en place d'un système de management intégré.

Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr





Bureau d'études expert de l'environnement



Systemes de Management Environnemental (SME) selon Iso 14001 et Qualité (SMQ) selon Iso 9001

Quel est l'intérêt pour votre entreprise d'être certifiée ?

ISO 14001

- Anticipation et maîtrise des pollutions et des coûts induits.
- Espacement des contrôles périodiques

ISO 9001

- Anticipation et maîtrise des coûts induits par une mauvaise optimisation des processus de fonctionnement de l'entreprise (erreur de gestion, production de malfaçons, ...)



- **Avantage concurrentiel auprès des clients (privés et publics) par l'image de marque**
- **Acquisition et/ou renforcement de la confiance auprès des marchés bancaires et des assurances**

Que pouvons-nous vous apporter ?

- Audits environnementaux et qualité, audits internes en préparation de l'audit de certification
- Audit de conformité réglementaire et mise à jour de la veille réglementaire environnementale
- Formation des responsables environnement et qualité

Nous vous aidons à trouver des aides financières adaptées (ADEME, Conseil régional, ...)



Nous intervenons dans toute la France pour vous assister dans la mise en place de SME ISO 14001 et de SMQ ISO 9001

Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr



Bureau d'études expert de l'environnement

Dossiers réglementaires

Pourquoi un dossier réglementaire ?

La réglementation pour la protection de la Nature a vraiment pris forme avec la loi de juillet 1976, suivie par la loi sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le volet concernant la protection de la ressource et la gestion de l'eau date de 1992.

Depuis 2000, le code de l'environnement régit l'ensemble du droit de l'environnement français (en concordance avec le droit européen). De nombreux textes regroupés dans le code forestier, le code de l'urbanisme, le code du patrimoine... imposent l'établissement de dossiers dits réglementaires encadrant les activités qui présentent des dangers ou des inconvénients potentiels pour leur environnement.

Qu'est-ce qu'un dossier réglementaire ?

Celui-ci se présente aussi bien sous la forme de demande d'autorisation que de déclaration ou d'enregistrement d'activités.

À ce titre, un dossier peut contenir différents volets tels que : demande d'autorisation ou déclaration administrative, étude d'impacts, étude de danger, notice d'hygiène et sécurité, plans, graphisme, résumé non technique, études techniques...



Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr



Bureau d'études expert de l'environnement

Dossiers réglementaires

Comment le bureau d'études ATE Dev réalise-t-il ces dossiers ?

Nous nous chargeons de réaliser tous les volets de ces dossiers, conformément aux textes réglementaires applicables et en respectant une procédure de contrôle qualité et nous coordonnons la réalisation des diverses prestations techniques, en interne ou en externe.

Nous sommes également présents à vos côtés dans vos démarches de demande d'aide de financement, de concertation pour vos projets avec les populations, les associations et les administrations. Nous vous accompagnons tout au long de l'instruction de vos dossiers :

- dans vos démarches de cadrage des dossiers avec l'administration instructrice
- dans les phases de validation des dossiers par l'administration
- en réalisant des documents de présentation des projets au public : plaquettes, documents Powerpoint, panneaux d'exposition
- en participant et/ou animant des réunions de présentation des projets aux services et au public.



Lorsque la complexité des dossiers nécessite l'intervention d'une équipe « pluridisciplinaire », ATE Dev peut assurer la coordination et le contrôle des prestations réalisées.



Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr



Bureau d'études expert de l'environnement

Études hydrogéologiques / Loi sur l'eau

L'hydrogéologie, qu'est-ce que c'est ?

Le dictionnaire Larousse définit l'hydrogéologie comme la partie de la géologie qui s'occupe des processus de circulation de l'eau dans le sol et les roches, de la recherche des eaux souterraines, ainsi que de leur captage et de leur protection.

L'hydrogéologue intervient dans de nombreux domaines de l'aménagement du territoire. Il travaille à la protection et à la gestion de la ressource en eau. À ce titre, Il guide les collectivités, les agriculteurs et les industriels pour leur alimentation en eau. Il étudie les conséquences sur les aquifères des projets industriels ou d'aménagement. Il travaille à la restauration de la qualité des sols et des eaux suite à la mise en évidence d'une pollution, ... Dans le cas de travaux souterrains, il définit l'incidence des eaux souterraines sur les projets lorsque les ouvrages traversent une ou des zones aquifères.

Pourquoi prendre en compte les eaux souterraines dans le cadre de vos activités ?

Lorsque que vous avez un projet d'aménagement, plusieurs questions se posent :

- Avez-vous besoin d'une alimentation en eau ?
- Allez-vous atteindre la nappe et va-t-elle avoir un impact sur la faisabilité et les conditions de réalisation de votre projet ?
- De quelle façon votre projet va-t-il impacter les eaux souterraines ?

Les études hydrogéologiques sont réalisées pour répondre à ces questions et guider l'aménageur ou l'industriel dans l'élaboration de son projet.

Elles constituent ensuite le volet « eaux souterraines » des pièces réglementaires que sont l'étude d'impact ou la notice d'incidence au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.



Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr



Bureau d'études expert de l'environnement

Études hydrogéologiques / Loi sur l'eau

Quelles sont nos prestations ?

Nous réalisons des études hydrogéologiques adaptées aux besoins de nos clients pour des activités industrielles et d'aménagement (carrières et installations de traitement, ZAC, stations d'épuration, ...) ou pour l'alimentation en eau (forages agricoles, industriels et eau potable).

Nous étudions la faisabilité des projets et leurs incidences sur les eaux souterraines. Nous produisons des rapports adaptés aux exigences administratives dans le cadre des dossiers réglementaires.

Nous sommes équipés de sondes piézométriques, du système d'information géographique MAPINFO et du logiciel de modélisation de l'écoulement des eaux souterraines MODFLOW. Au besoin, nous coordonnons les géomètres, les foreurs et les laboratoires d'analyses.



Cette compétence technique, associée à la maîtrise du projet dans son ensemble, nous permet de cibler au mieux vos enjeux et de répondre aux questions que vous vous posez.



Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr



Bureau d'études expert de l'environnement

Études de détermination des zones humides

Zones humides : qu'est-ce que c'est ?

Marais, tourbières, prairies humides, lacs, étangs, forêts... Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Elles constituent des réservoirs de biodiversité, et jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Pour autant, ces espaces sont souvent considérés comme des terrains improductifs et sans intérêt car les services qu'ils rendent sont souvent méconnus et ne sont pas directement identifiés.

C'est ainsi que depuis le début du XX^e siècle, on a assisté à la disparition de 67 % de leur surface. Malgré la prise de conscience collective de leur intérêt socio-économique et environnemental, les zones humides restent encore aujourd'hui des milieux fortement dégradés et menacés.

Vous êtes porteur de projet : en quoi êtes-vous concerné ?

Le code de l'environnement a intégré, suite à la loi sur l'eau de 1992 complétée en 2006, un article qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, et qui vise en particulier la préservation des zones humides.

Ainsi, les installations, ouvrages, travaux et activités s'exerçant dans des zones humides sont soumis aux régimes de déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les dossiers ICPE doivent également intégrer, si nécessaire, dans les études d'impact un volet sur les zones humides.

Pour déterminer si votre projet impacte une zone humide, des études de terrain, à la fois en écologie et en pédologie, sont nécessaires.

Si votre projet impacte une zone humide, des mesures compensatoires doivent être mises en œuvre. La hauteur et les modalités de ces compensations sont définies dans les SDAGE.



Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr



Bureau d'études expert de l'environnement

Études de détermination des zones humides

**Vous avez besoin d'une étude de délimitation
des zones humides : que pouvons-nous vous apporter ?**

Un arrêté ministériel, paru en juin 2008 et modifié en octobre 2009, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides. Ces critères concernent à la fois la flore et les caractéristiques pédologiques.

Nous nous chargeons de réaliser nous-mêmes les études de sol, grâce à nos compétences en interne, de coordonner les études botaniques avec des prestataires experts, et de synthétiser les résultats pour vous fournir la localisation et la surface des zones humides présentes sur vos terrains. Nous vous accompagnons enfin pour vous conseiller sur les options de compensation possibles.



**Nous mettons à votre disposition notre connaissance
de la réglementation, nos compétences techniques en pédologie
et notre expérience pour vous accompagner dans
l'élaboration de vos projets en zones humides.**



Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr



Bureau d'études expert de l'environnement



Nos références

Nos principaux domaines d'expertise

Les principaux dossiers ICPE (déclaration, demande d'autorisation, renouvellement, enregistrement, fin de travaux, calcul de garanties financières, ...) réalisés par le bureau d'études concernent :

- les carrières
- les installations de stockages de déchets non dangereux (ISDND, ex CET de classe 2)
- les lignes haute et moyenne tension
- les silos, les hangars, etc.

Mais ATE Dev a aussi déjà réalisé de nombreuses études d'impacts et des études de danger dans des domaines variés tels que les routes, malteries, moulins, dépôts d'engrais et produits agropharmaceutiques, entrepôts, unités d'étuvage, de réfrigération, d'ensachage de farines et légumes secs, boulangeries industrielles, DEEE...

Nos clients



Sablères Capoulade
GSM Italcementi Group
Roncari BTP
MRDPS
EIFFAGE
EUROVIA Vinci
Lhotellier
Groupe Soufflet
APR2 (Pro réseaux Recyclage)
Entreprise Beaudelin
Pouzzolanes des Dômes
Ballastières Werny
CEMEX Granulats
LAFARGE Granulats
Pierre Boinet
F.C.H.
Sables de Brevannes



Moulins Soufflet
SITA UP
SNC Antrope
SAMOG
Oscar Savreux
Malteries Soufflet
LAFARGE Plâtres
CNT
Calcaires de la brie
ATC Aménagements Terrassements Carrières
A2C granulat
Sté des carrières de l'Est (Ets Morgagni)
EQIOM (groupe CRH)
Blandin
St Quentin en Yvelines
EGIS
Conseil Départemental des Yvelines



Contactez-nous !

contact@atedev.fr
Tél : 01 46 60 26 77
www.atedev.fr